

# Ecole communale de Tilff



*Livret de rentrée 1*



# Sommaire

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| • Quelques documents importants .....                       | 3  |
| • Nous contacter .....                                      | 4  |
| • Horaire des cours des élèves .....                        | 5  |
| • Retards et absences dans le maternel et le primaire ..... | 6  |
| • Accueil extra-scolaire .....                              | 7  |
| • Frais scolaires .....                                     | 8  |
| • Santé .....                                               | 9  |
| • Repas de midi .....                                       | 9  |
| • Comité scolaire .....                                     | 10 |
| • Activités scolaires et extra-scolaires .....              | 11 |
| • Journées de formation des enseignants .....               | 12 |
| • Cours de psychomotricité et d'éducation physique .....    | 12 |
| • Communication .....                                       | 13 |

## *Quelques documents importants*

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces quatre documents importants sur notre site web :

<http://ecoletilffhony.be>

Merci de compléter l'accusé de réception, que votre enfant va vous remettre, et de le retourner à l'école.

Celui-ci atteste de votre prise de connaissance concernant les quatre documents suivants :

- ✓ **PROJET D'ÉCOLE**
- ✓ **PROJET PÉDAGOGIQUE**
- ✓ **PROJET ÉDUCATIF**
- ✓ **R.O.I (RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR)**



## *Nous contacter*



### Coordonnées de l'école :

Direction : Madame Sylvie Baldo

**0496/52.72.79**

École primaire : Place du souvenir, 29

4130 TILFF

**04/388.26.73**

GSM garderie **0477/85.08.17** (de 7h15 à 8h15 et de 15h40 à 18h)

École maternelle : Esplanade de l'abeille, 2

4130 TILFF

**04/388.17.82**



Site web : <http://ecoletilffhony.be>



Ecole Maternelle et Primaire Communale de Tilff

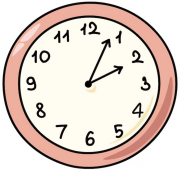


[sylvie.baldo@esneux.be](mailto:sylvie.baldo@esneux.be)

[dorothee.germain@esneux.be](mailto:dorothee.germain@esneux.be) (assistante administrative)

## Horaires des cours des élèves

Pour les primaires, les cours ont lieu de **8h30 à 12h10** et de **13h30 à 15h30**



Le mercredi, les cours se terminent à **12h10**

| Tilff                |
|----------------------|
| <b>8h30 à 10h10</b>  |
| <b>10h30 à 12h10</b> |
| <b>13h30 à 14h20</b> |
| <b>14h40 à 15h30</b> |

La présence des élèves à l'école primaire est requise 5 min avant le début des cours

Les enfants de 3ème maternelle étant en **obligation scolaire**, doivent également être présents à **8h25 au plus tard** ⚠

Pour les classes d'accueil, de 1ère et de 2ème maternelle, les enfants sont accueillis jusqu'à **8h50**.

# *Retards et absences dans le maternel et le primaire*

Dès la 3ème maternelle, tout retard ou absence doit être justifié sur une fiche « motif » ou sur une feuille libre. À partir du 3ème jour d'absence, un certificat médical devra être remis à l'enseignant.e dès le retour en classe de votre enfant.



**L'obligation scolaire est d'application pour les enfants en 3ème maternelle. Cela signifie que toute absence doit être justifiée également.**

Présence obligatoire tous les jours à l'école.

Concernant les arrivées tardives répétées et sans motif, elles entravent le bon déroulement des cours y compris pour les classes maternelles.

En ce qui concerne les justificatifs, ceux-ci restent à l'appréciation de la direction car nous sommes contrôlés de façon **extrêmement stricte** !!

**Au-delà de 3 jours d'absence**, il faut impérativement fournir un certificat médical.

**Dès qu'un élève compte 9 demi-journées d'absence injustifiées**, l'école doit le signaler au service du droit à l'instruction

Afin que votre enfant absent puisse être en ordre dans le suivi de la matière, il est utile de prendre contact avec le/la titulaire de votre enfant afin de récupérer ses travaux.

## Accueil extra-scolaire

Un accueil gratuit est organisé tous les jours de **7h15 à 8h15** et de **15h30 à 16h30**.

L'accueil devient payant :

**Dès 16h30 jusqu'à 18h** les lundis, mardis, jeudis et vendredis (1€ par enfant pour la première heure et 0,50€ après celle-ci).  
Réduction pour le second enfant fréquentant la garderie au même moment.

**Dès 13h jusqu'à 18h** les mercredis après-midi (3,75€ la séance).

Des activités ludiques, créatives et de découvertes y sont proposées par les animateurs/trices.



Lieu de l'accueil :

- À l'école maternelle : bâtiment principal dans la classe centrale.
- À l'école primaire : bâtiment RTG le matin et dans les deux classes du rez-de-chaussée côté grande cour le soir.

# Frais scolaires

La CFWB impose aux établissements scolaires d'exposer de manière claire aux parents les frais qui pourront leur être réclamés durant l'année scolaire (voir circulaire 8655, pages 309-310).

Les frais que nous pouvons demander concernent des activités obligatoires payantes qui soutiennent le projet pédagogique de l'école, et qui se déroulent durant le temps scolaire.

Dans l'enseignement fondamental, il s'agit des frais suivants:

- les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- les droits d'accès aux activités culturelles ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- les droits d'accès aux activités sportives ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- les activités extérieures ( séjour de 2 à 4 jours) et les séjours avec nuitées (séjour de 5 à 15 jours)

Aucun autre frais scolaire ne peut vous être réclamé.

L'école peut également vous proposer des achats groupés, des frais de participation à des activités facultatives où vous proposer de souscrire à des abonnements, à des revues, en lien avec le projet pédagogique. Ces frais doivent correspondre au coût réel et ne sont pas obligatoires.

## **Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant.**

Dans ce cadre, voici une projection des frais pour cette année scolaire. Les montants indiqués sont des montants maximums pour l'ensemble de l'année scolaire que nous ne dépasserons en aucun cas.

| Ecole de Tilff                                                                                               | Montant total max.<br>pour l'année scolaire        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Activités didactiques,<br>culturelles et sportives<br><b><u>Ecole primaire</u></b>                           | Financé par l'Administration<br>communale d'Esneux |
| Séjours avec nuitées<br>(classes primaires)                                                                  | Max 250€                                           |
| Activités didactiques, culturelles et<br>sportives (psychomotricité CERKI)<br><b><u>Ecole maternelle</u></b> | Financé par l'Administration<br>communale d'Esneux |



## Santé

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la direction dès que le parent en a connaissance.

**Notez que les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants.**

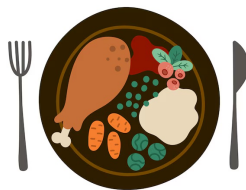
Les lentes et les poux peuvent également apparaître tout au long de l'année. Merci de nous le signaler si vous constatez que votre enfant est porteur de ces hôtes indésirables. En effet, ils se propagent très vite ! Il vous est demandé dans ce cas d'agir de manière adéquate le plus rapidement possible.



## Repas de midi

Vous avez la possibilité de commander un repas pour votre enfant via le site de notre traiteur :

<https://devenirsencuisine.be/> (onglet commande de repas)



Les commandes doivent être passées pour le mercredi midi au plus tard pour la semaine suivante. Les paiements se font directement via le site devenir en cuisine (possibilité de commander pour plusieurs semaines car les menus sont affichés à l'avance).



**Les repas à réchauffer : il est préférable pour l'organisation des repas, d'apporter son repas préchauffé à la maison et proposé dans une boîte à lunch isotherme.**

**Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.**

## Comité scolaire

Notre comité scolaire intervient pour le financement :



✓ Des friandises pour Halloween

✓ De la Saint-Nicolas des enfants



✓ Des œufs en chocolat pour Pâques



✓ Des sorties de fin d'année



✓ De la glace offerte aux enfants le dernier jour d'école....

✓ ...

Si vous souhaitez rejoindre ce comité dynamique, n'hésitez pas à contacter la direction **Madame S. Baldo** au **0496/ 52.72.79**

# Activités scolaires et extra-scolaires

Dès la 3ème primaire, notre école propose le choix entre le cours d'anglais et de néerlandais (choix établi jusqu'à la fin de la scolarité primaire).



Certaines activités sont récurrentes :

**Pour l'école maternelle :**

- 5 journées au CEREKI (journées sportives au Sart-Tilman). Ces 5 dates vous sont communiquées à la rentrée.
- 9 séances organisées par les jeunesses musicales

**Pour l'école primaire :**

- Organisation d'une journée sportive pour les 5ème et 6ème primaires et découverte du handisport
- Commémoration du 11 novembre
- Séjours avec nuitées (au moins 2 voyages durant la scolarité primaire) 1 année sur 2
- Cap Sciences (animations scientifiques 🧪)
- Participation (pour les P6) à Action Journaliste et Cinéaste en classe
- Action « Ouvrir mon quotidien » (P6)
- Visite mensuelle à la bibliothèque
- ...

**Des sorties pédagogiques sont également prévues à différents moments de l'année.**



## *Journées de formation des enseignants*



Les enseignants doivent suivre des journées de formation à besoins collectifs. Les dates de ces journées vous seront communiquées dès que possible. Une garderie sera organisée pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autres solutions.

## *Cours de psychomotricité et d'éducation physique*

Les cours de psychomotricité et d'éducation physique sont dispensés au hall omnisports de Tilff.

Classes maternelles : 2 périodes hebdomadaires

Classes primaires (P1,P2,P3,P4) : 2 périodes hebdomadaires

(P5,P6) : 3 périodes hebdomadaires



Les cours de natation sont dispensés pour les classes primaires.

Notez que les élèves de maternelle, dans le cadre des 5 journées du CEREKI bénéficient de séances d'accoutumance à l'eau.



## Communication

Toutes les informations vous seront envoyées via l'application « SDUI ». Cependant, certaines informations seront parfois remises aux enfants en format **papier** dans le cahier de communication pour l'école maternelle et dans la farde de devoirs pour l'école primaire.

**Si vous souhaitez joindre un enseignant**, plusieurs possibilités se présentent à vous :

- Par téléphone durant les heures scolaires (entre **8h15 et 15h30**)  
**04/388.17.82 (école maternelle)**  
**04/388.26.73 (école primaire)**
- Via un mot dans le journal de classe.
- Message passé à la barrière.
- En envoyant un mail sur son adresse professionnelle (dans le respect des heures scolaires). Sachez que les enseignants ne sont pas obligés de donner réponse à un mail envoyé après leur temps scolaire). Pour ce faire, veuillez prendre contact avec la direction. Celle-ci vous communiquera l'adresse mail de l'enseignant.e. que vous souhaitez joindre.



**Afin de respecter le droit à la déconnexion, nous vous demandons de ne plus envoyer de messages via les réseaux sociaux (Messenger, Whatsapp,...)**

Nous vous remercions pour votre compréhension

